

ASSOCIATION EAU TOURAINNE

ÉLECTIONS MUNICIPALES MARS 2020

QUESTIONNAIRE SUR LA COMPÉTENCE « EAU »

L'eau bien commun, élément fondamental à la vie exige de chacun d'entre nous un usage responsable. Le changement climatique actuel rend cruciale cette question de l'eau.

Sa gestion, déléguée aux élus locaux, doit être exemplaire en terme de préservation de la ressource, qualité, accessibilité, démocratie.

Par ce questionnaire nous souhaitons vous sensibiliser à cet enjeu essentiel.

LA RESSOURCE

Le puisage dans les nappes du cénomanien et du turonien doit être limité aux territoires n'ayant pas d'autre solution : le cénomanien doit être protégé car son niveau baisse et le turonien est sujet à des pollutions (pesticides ou autres).

Question:

➤ Si dans votre commune l'eau est puisée dans une de ces nappes, quelles mesures pensez vous prendre ?
- Créer de nouveaux puits dans l'alluvionnaire

- Mettre en place un réseau d'approvisionnement sécurisé interconnecté dans votre communauté de communes

- Sensibiliser la population à la ressource en eau, par informations et conférences dans les communes, afin de faire baisser la consommation.

- Autre mesure

Face à la sécheresse dans quelques régions, des agriculteurs irrigants demandent la création de réserves d'eau de taille importante (« bassines », mesure contestée par certains)

Quelle est votre position ?

Avant toute autorisation, il faut que des études sur l'impact de ces bassines sur l'environnement (biodiversité, faune, flore, paysage) soient menées de façon indépendante en lien avec les associations.

LES RÉSEAUX

La réglementation impose un rendement des réseaux minimum afin de limiter les fuites.

Questions :

➤

➤ Quels moyens pensez vous consacrer à la diminution des fuites du réseau d'eau potable :
Plan d'investissement pluriannuel ? ,

selon quelles échéances ?

Il faut un minimum de moyen financier « sanctuarisé » pour assurer un % de renouvellement des canalisations sur le long terme. 3% de renouvellement par an est un minimum (renouvellement en 50 ans de l'ensemble des canalisations),

➤ Comment le financer ; subventions de l'agence de l'eau, emprunt, augmentation du prix, autofinancement, un « mix » des 4?

Le prix de l'eau (potable et assainissement) doit être progressif (gratuité des 1^{er} m3 ? ou au moins un tarif plus faible) et faire payer les plus gros consommateurs et pollueurs en refondant les prix – cela a été démarré cette année à TMVL mais cela doit être réétudié. Emmanuel DENIS propose une gratuité je crois pour les 1^{er} m3 consommés, St Pierre déjà a des tarifs minorés.

Aller chercher des sub : évidemment !

L'emprunt doit être raisonnable pour ne pas différer le prix vers les générations futures.

A l'inverse, l'autofinancement peut être vu comme une surimposition des personnes d'aujourd'hui (on fait payer les vivants pour des financements qui serviront à 2 générations (2*25 ans).

Bref, le mix est la bonne solution.

RISQUE D'INONDATION

Le risque d'inondation est devenu par la loi une compétence des Métropoles et Communautés de communes. Cette compétence est financée par une taxe, obligatoire, à la discrétion des décisions communautaires, mais plafonnée.

Questions :

➤ Sur quels projets pensez-vous investir si vous êtes concerné par ce risque ?

D'abord et avant tout le maintien et l'amélioration de l'état des digues. Attention beaucoup appartiennent encore à l'état. Il faut donc être très vigilant sur leur entretien car il va les transférer à TMVL en 2021 et donc TMVL doit avoir les siennes en très bon état pour exiger de l'état le même niveau de sécurité.

Ensuite, il faut réfléchir à la gestion des crises futures possibles : comment accueillir les populations en cas d'inondation importante et longue ? Le plan de gestion de crise doit être revu.

Le PAPI (c'est le plan d'action qui vient de sortir) paraît bien (mais très très technique) et il faut une vulgarisation et un plan de communication importants.

➤ Taxe GEMAPI : les communes situées sur les plateaux sont moins exposées à ce risque, à quel niveau doivent-elles participer, avec quelle contre-partie .

➤

La solidarité intercommunale n'est pas liée à la localisation géographique des communes mais à leur richesse. Il faudra revoir les calculs de contribution des communes au budget de TMVL au début du mandat, dont la taxe GEMAPI (protection du risque inondation).

LES AGENCES DE L'EAU

Les agences de l'eau prélèvent des redevance sur les facture d'eau des usagers, à charge pour elles de reverser des subventions aux collectivités ou leur délégataire pour participer à des travaux d'investissement.

Principe pollueur payeur : actuellement, la redevance pollution pèse en majorité sur les factures d'eau des usagers.

Sachant que ces décisions appartiennent à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, selon les recommandations du SDAGE en cours

Questions :

Êtes-vous satisfait :

➤ du découpage actuel des bassins (Ce sont des découpages géographiques indépendants de considérations administratives ou politiques)

Perso, je trouve cela bien car considère le risque avant les limites administratives. Toutefois il faut là aussi s'assurer que la solidarité intercommunale ne soit pas oubliée d'où l'importance d'une gestion de l'eau et des risques revue à l'échelle de TMVL (en gros Saint-Pierre ne doit pas et ne peut pas tout payer !).

➤ de leur fonctionnement ? Du mode de financement ?

Leur fonctionnement : un vice président de la métropole doit être impliqué dans ces instances et ne pas laisser seulement les technicien gérer !

Le financement : sujet complexe mais nous devons raisonner métropole et pas commune.

➤ Quelles seraient vos propositions pour améliorer ce fonctionnement ?

Un suivi régulier et surtout une amélioration de la communication : expliquer pourquoi il faut maîtriser l'état des digues et donc parfois couper des arbres. Expliquer mieux à quoi servent ces taxes et les enjeux à moyen terme des coûts d'entretien.

➤ Autre remarque

Il est important que les collectivités locales ne laissent pas la main seulement à des agences éloignées du local.

Il pourrait être intéressant de valoriser économiquement l'apport de la préservation du milieu naturel à l'économie locale : cela permettrait aussi de démontrer au public ce que cela rapporte au territoire. Exemple, s'il n'y a pas d'ouvrage permettant aux poissons de passer les barrages, on perd des ressources pour les pêcheurs, de la nourriture pour les oiseaux et du plaisir pour les touristes. Et c'est souvent beaucoup d'argent perdu au regard des coûts de ces ouvrages. Et des retombées indirectes. Tout cela, en plus, en protégeant la biodiversité.

TARIFICATION

Eau potable :

le tarif de l'eau est partagé en deux « groupes » :

la part fixe, appelée aussi abonnement

le prix au m³, avec des tarifs uniques, progressifs ou dégressifs

sur la part fixe, on constate des écarts très importants d'une commune à l'autre et parfois des montants excessifs par rapport à la quantité consommée.

Certaines collectivités ont diminué le montant de la part fixe, voire transformé cette part en y incluant une quantité d'eau consommée gratuite (par exemple les 20 premiers m³).

Question :

➤ quelle est votre position sur ce type de mesure ?

Vive la régie métropolitaine !! Mais il faudra du temps car certaines communes ont des DSP qui vont encore durer. Il faut se donner les moyens de pouvoir faire une DSP pour TMVL à terme, donc dans un premier temps homogénéiser les dates de fin de DSP (comme pour les piscines de TMVL).

POUR la gratuité des 1^{er} m³, puis appliquer pollueurs payeurs et gros consommateurs (notamment les piscines privés) payeurs. Attention quand même à prendre en compte le nb d'habitants dans le foyer. Complexe quand même, mais faisable

Sur le prix au m³, il est prévu des plans d'harmonisation des tarifs sur les communautés de communes et métropoles ayant pris la compétence de l'eau, même en cas de « cohabitation » entre des régies et des DSP :

- qu'en pensez-vous ?

Cf. Plus haut.

Dans certaines zones (ZRE), les tarifs dégressifs sont interdits.

Question :

- seriez-vous favorable à des tarifs au m³ uniques ou progressifs partout, afin de diminuer les consommations et économiser la ressource?

Perso OUI

MODE DE GESTION

Actuellement, les modes de gestion sont divers selon les choix faits localement par les élus et il reste possible d'avoir plusieurs modes de gestion sur un même territoire. Néanmoins, la réflexion vers des modes de gestion harmonisés est engagée.

Questions :

- à l'échéance des contrats existants, seriez-vous favorable à une régie directe publique s'appuyant sur les régies existantes ? (s'il y en a)

OUI !!

- Si oui, comment traiter les durées des DSP en cours ? Déterminer une échéance unique (par exemple la date de fin de la DSP la plus longue) ? Ou ne pas signer de nouveaux contrats quand ceux-ci arrivent à échéance ?

OUI !! Homogénéisation de la date de fin des contrats

- Si non, quels sont vos arguments ?

QUALITÉ

la population est de plus en plus sensible à la qualité de l'eau potable, eu égard à de nombreuses communes où celle-ci s'est avérée mauvaise, générant une méfiance.

Questions :

- seriez-vous favorable à des analyses plus fréquentes, et sur des substances dont la détection n'est pas pour l'instant obligatoire (certains pesticides, médicaments...)

OUI !! Favorable aussi à une communication plus transparente.

Il faudra de nouveaux tests (hormones, médicaments et pesticides), cela va être une question de santé publique.

- seriez-vous favorable à une meilleure protection des aires d'alimentation ? (périmètre, types de cultures...ex. Forage du Pied du Haut Busson à HOMMES, classé « sensible » à cause d'un taux de nitrate supérieur à 50mg/l, ainsi que toutes les AAEP classées « Grenelle » qui sont purement et simplement supprimées au lieu d'être protégées)

Malheureusement certains puits de captage sont ou vont être trop pollués. Il faut donc réfléchir à améliorer les interconnexions pour alimenter certaines communes via les nappes alluviales et diminuer le pompage dans les nappes profondes. En plus cela les protégera.

DÉMOCRATIE

Les habitants sont demandeurs de plus d'information et de participation

Questions :

➤ par quel moyen pensez-vous leur apporter l'information sur les factures, incidents éventuels, qualité, demandes individuelles... ?

COMMUNIQUER est essentiel mais il ne faut pas miser sur le tout numérique et garder du papier pour une fois avec des messages clairs avec l'envoi d'une facture papier.

➤ Pensez-vous mettre à disposition le rapport annuel d'activité du service ?

OUI !!

➤ Elu, quelle place pensez-vous accorder aux associations citoyennes impliquées dans la gestion globale de l'eau ?

Les assoc doivent être des contrôleurs des politiques votées et menées et ainsi permettre l'expression du citoyen., avoir un devoir d'alerte. Mais le citoyen doit aussi pouvoir exercer un droit de regard direct.

➤ La question de l'eau semble souvent être une question « technique » : quelle formation pensez-vous proposer aux élus chargés de cette compétence, ainsi qu'aux fonctionnaires territoriaux techniciens de l'eau, quel que soit le mode de gestion ?

➤

Tout à fait d'accord. Là les assoc ont un rôle à jouer pour donner leur vision et ne pas laisser les techniciens « former » les élus !

Nous vous remercions de l'attention que vous ne manquerez pas de porter à ce sujet, et nous restons disposés à vous rencontrer selon les modalités à votre convenance.

Vous êtes invité à nous retourner les réponses à ce questionnaire à l'une des adresses suivantes

courriel : eau-touraine@laposte.net

adresse postale : Eau-Touraine, 5 rue des Pervenches, 37300, Joué-lès-Tours